

## Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces pélagiques et ICCAT 29 Avril 2026 – Séville et en ligne

La séance a été ouverte par Serge Larzabal, président du Groupe de Travail, qui a remercié les représentants des administrations nationales et de la Commission européenne pour leur participation.

Le compte rendu de la précédente réunion a été validé à l'unanimité, de même que l'ordre du jour proposé pour cette séance.

### 1. Captures accidentelles de cétacés

#### a. Actualités des États Membres

**France :** Camille Younsi (DGAMPA) a rappelé l'historique de gestion depuis 2023, puis les actions en cours au niveau national : une pétition en faveur d'une prolongation de la fermeture par Sea Shepherd a été déposée devant l'Assemblée le 16 avril 2026. Concernant l'acquisition de connaissances plusieurs projets sur le comportement des cétacés et sur des dispositifs sont en cours, dont le futur projet ECHORAL pour augmenter la visibilité acoustique des filets. Plus d'informations sont cependant nécessaires avant un assouplissement des mesures de gestion. Concernant les résultats chiffrés : pour l'hiver 2024-2025, les captures accidentelles sont estimées à 1900 individus, en 2025-2026 il a été enregistré 409 échouages et l'indemnisation pour le secteur des pêches en 2025 s'est élevée à 18 millions d'euros et 2,6 millions d'euros pour l'aval de la filière.

**Espagne :** Susana Naranjo (MAPA) a indiqué que les taux d'observation en Espagne respectent les critères accordés entre États Membres au sein de la recommandation conjointe. Par ailleurs, 385 échouages ont été constatés en zone CIEM 9a et 8c, dont 322 en Galice. En réponse à Raul Garcia (WWF), Susana Naranjo n'a pas pu commenter sur l'arrêté royal concernant le marsouin, celui-ci est en cours de préparation.

**Portugal :** Alda Centeio (DGRM) a commenté que le plan d'action portugais est en cours de consultation publique, l'administration portugaise pourra le présenter au CC SUD une fois adopté.

#### b. Actualités du Groupe d'États Membres

Isabelle Jusserand (DGAMPA – présidence du groupe d'États Membres) a commenté que le contexte contentieux reste important, aujourd'hui aucun dispositif technique ne permet d'envisager un assouplissement des mesures. Le groupe d'États Membres propose donc l'adoption d'une recommandation conjointe de « précaution » dans laquelle seraient reprises les mesures de l'hiver dernier, notamment la fermeture de 4 semaines et les taux d'observations élevés. Cette proposition dispose d'un accord de principe de l'ensemble des États Membres. La Commission Européenne a également identifié un enjeu d'amélioration et

de partage des connaissances entre États Membres, ce qui pourra être inclus dans la recommandation.

Concernant le calendrier, Isabelle Jusserand a indiqué que la recommandation conjointe doit être validée pour la fin mai, pour une évaluation du CSTEP en juillet. Une consultation du CC SUD sera donc effectuée dans les prochains jours. La prochaine réunion du groupe d'États Membres est prévue pour le 25 mai.

Finalement, une mise à jour de l'avis du CIEM est attendue pour 2027 et une mise à jour des données d'abondance pour 2028.

Julien Lamothe (ANOP), Aurélien Henneveux (OP Pêcheurs d'Aquitaine) ont réagi concernant le calendrier resserré ne permettant pas une réelle consultation du CC SUD et une réelle régionalisation, en particulier dans un contexte de travail difficile sur ce sujet. Amanda Perez Perera (DGMARE) a alors rappelé les étapes menant à l'adoption de l'acte délégué, dont les 4 mois de consultation du Parlement Européen qui ne permettent pas d'élargir cette phase de consultation, pour une adoption avant la fin de l'année. Julien Lamothe (ANOP) et Serge Larzabal (CNPMEM) et Francisco Teijeira (OPROMAR) ont également commenté le délai d'actualisation des données scientifiques par les institutions, alors que les estimations sont disponibles, plusieurs années sont accordées, ceci n'est pas acceptable alors même qu'une fermeture a été adoptée sans données robustes et sans études socio-économiques. Amanda Perez Perera (DGMARE) a répondu que le CIEM attend d'avoir les résultats des 3 années de fermeture, pour avoir un jeu de données complet avant la mise à jour. Des données plus fines par sous-zones sont aussi nécessaires.

En réponse à Aurélien Henneveux (OP Pêcheurs d'Aquitaine), Amanda Perez Perera (DGMARE) a indiqué qu'effectivement la population de dauphins semble stable avec une estimation à 728 000 individus. PELAGIS alerte cependant sur la diminution de la durée de vie des individus de 24 à 17 ans. Tous les indicateurs ne sont donc pas bons. Julien Lamothe (ANOP) a réagi en commentant que cette étude de PELAGIS présente de nombreuses limites, en étant notamment basée sur des données issues des échouages, et donc des individus ne reflétant pas l'ensemble de la population.

### c. Étude socio-économique du CSTEP

Raul Prellezo (Président du CSTEP) a initié sa présentation en rappelant qu'un impact est inévitable lors de la fermeture d'une pêcherie, ce que cherche à faire le CSTEP est d'estimer si cet impact persiste dans le temps ou s'il finit par être « compensé ». Le terme « compensation » ne fait ici pas référence aux aides d'Etats mais à un lissage de l'impact sur le long terme. Une compensation de l'impact ne signifie donc pas une absence d'impact. L'étude du CSTEP, selon ces termes et en se basant sur différentes sources de données quantitatives et qualitatives (dont les données fournies par le CC SUD), conclut que :

- Les flottes de pêche utilisant des engins passifs montrent des signes de vulnérabilité
- Les effets sur les prix peuvent compenser une partie des pertes de valeur
- Les données sectorielles (CC SUD) indiquent des effets localisés, notamment pour les

petites flottes, les ports et certains maillons de la chaîne d'approvisionnement

- Les principaux besoins pour l'avenir sont :
  - Des informations claires et harmonisées sur les indemnités versées par les pouvoirs publics
  - Des données comportementales au niveau des navires pour les flottes espagnoles
  - Une meilleure prise en compte des impacts sociaux au-delà de l'emploi.

En réponse à Javier Lopez (OCEANA), Raul Prellezo (CSTEP) a ajouté que plus de données sont nécessaires avant de faire des recommandations de gestion, notamment étudier l'ensemble de la chaîne de valeur et des indicateurs sociaux. Julien Lamothe (ANOP) a alors souligné l'aspect préliminaire de ces résultats et le besoin de plus de données et analyses complémentaires.

Mikel Ortiz (OPPAO) a souligné les incertitudes sur les impacts d'autres activités anthropiques sur la population de cétacés, une réflexion doit être menée sur l'efficacité des mesures et l'équilibre de celles-ci avec la santé socio-économique du secteur.

Enfin, Quiterie Sourget (OP Pêcheurs de Bretagne) a indiqué que certaines des flottilles référencées dans l'étude ne sont pas soumises à la fermeture, ceci doit clairement être indiqué. Par ailleurs, les activités de certains navires sur le second trimestre sont nettement différentes des activités du premier trimestre, et ne devraient donc pas être considérées comme compensatrices.

## 2. Sole du Golfe de Gascogne

Nina Grandremy (IFREMER) a présenté les résultats du projet RELIEF : la baisse du recrutement n'est pas liée à une baisse de la biomasse féconde mais à une baisse de la productivité de la population et notamment lors des premières phases du cycle de vie. Plusieurs hypothèses sont alors soulevées pour expliquer ce phénomène : une perte d'habitat, contamination chimique, hypoxie, espèces invasives, concurrence avec la sole sénégalaise, diminution de la qualité nutritive des proies en lien avec le changement climatique... Julien Lamothe (ANOP) a ajouté l'hypothèse du développement important de la conchyliculture dans les zones de nourriceries.

Julien Lamothe (ANOP), Gaëlle Renard (OP Pêcheurs d'Aquitaine) et Emiel Brouckaert (Rederscentrale) ont alors souligné les difficultés de gestion de ces paramètres hors pêche, il est difficile d'envisager une évolution positive et une suite à ce projet, qui nécessiterait un financement important pour la collecte de données en mer.

Concernant la campagne ORHAGO, sur laquelle se base le projet Nina Grandremy (IFREMER) et Julien Lamothe (ANOP) ont précisé qu'elle s'effectuait au chalut à perches à l'automne. Cette base données alimente les estimations du CIEM.

### 3. EMV

Simon Jennings (CIEM) a rappelé que le dernier benchmark du CIEM sur les EMV date de 2022, le prochain est donc prévu pour 2027. De nombreux travaux sont en cours pour préparer cette étude. Les benchmarks permettent en effet de prendre en compte les avancées scientifiques les plus récentes dans les travaux du CIEM ainsi que les retours des parties-prenantes.

L'historique des données sera mis à jour et corrigé, les modèles de prédiction de présence d'EMV seront révisés, l'impact des engins statiques sera reconsidéré ainsi que la méthode de délimitation spatiale. En réponse aux membres, Simon Jennings (CIEM) a précisé que la question de l'échelle spatiale était bien un élément clé du benchmark, la science a beaucoup évolué sur ce sujet et de nouvelles méthodes pourraient être utilisées. Concernant l'impact des engins statiques Simon Jennings (CIEM) a ajouté que les connaissances étaient beaucoup plus limitées que pour le cas des engins actifs, un workshop sera donc organisé à l'automne sur ce sujet par le CIEM. Finalement, l'analyse des données socio-économiques ne sera pas faite par le CIEM dans le cadre du benchmark, ceci revient à d'autres institutions.

En parallèle de ce benchmark, un nouvel avis du CIEM sera publié à l'automne prenant déjà en considération certaines études, ainsi que la réponse à la requête spéciale concernant les engins statiques.

Sergio Lopez (OPP Burela) et Pedro Riveiro Domingez (Xunta de Galice) ont souligné l'inadéquation du règlement et sa mise en œuvre sans étude d'impact préalable.

Finalement, Caroline Alibert-Deprez (DGMARE) a informé les membres que la Commission échange avec le CSTEP sur un prochain appel à données concernant les impacts socio-économiques. Le CIEM va également lancer un appel à données sur les engins fixes afin de générer les données manquantes depuis 2021.

Caroline Alibert-Deprez (DGMARE) a également souligné que malgré une mise à jour de la liste des EMV par le CIEM en 2024, la Commission a choisi de ne pas mettre à jour le règlement, traduisant la prise en compte de l'étude socio-économique du CSTEP. L'avis 2026 du CIEM publié en septembre permettra d'avoir une vision plus globale.

#### BILAN :

- **Les dernières informations des États Membres concernant les mesures cétacés ont été présentées aux membres, la recommandation conjointe pour 2027 doit être adoptée avant la fin mai.**
- **L'IFREMER conclut que la baisse du recrutement de la sole du golfe de Gascogne est liée à une baisse de la productivité du stock.**
- **Les travaux de préparation du benchmark sur les EMV du CIEM sont en cours, les résultats seront disponibles en 2027, un prochain avis est cependant attendu dès septembre 2026.**